



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

- 6 juin** : marche cantonale, Club des Châtaigniers, salle la Forge à 13h30
- 13 juin** : soirée jeux, l'Occaz de jouer, salle Paul Séruzier à 17h30
- 14 juin** : soirée moules frites, Comité des Fêtes, salle de la Forge à 19h30
- 16 juin** : conseil municipal, salle Malraux à 20h30
- 21 juin** : gala de Familles Rurales
- 24 juin** : atelier mémoire, Clud des Châtaigniers, salle Ti Kreiz de 14h à 16h
- 28 juin** : kermesse, APE, cour de l'école Pierre Mac Orlan à 14h

À noter

Horaires d'ouverture de la Mairie

- Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
- Mercredi : 9h - 12h
- Jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 13h30 - 17h
- Samedi : 07/06 et 21/06 - 9h - 12h

NAISSANCES

TOURAINNE Arthur, Gérard, Michel, né le 18 mai



MARIAGES

Rémi CARRÉ et Coraline GALLIOU, célébré le 7 mai



Etat civil

DECES

HERRY née JOURDREN Angéline Perrine Marie, décédée le 29 avril
DENIEL Louis Joseph Marie, décédé le 1er mai



Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables déposées

KERMARREC Jacqueline, remplacement d'huisseries
PONDAVEN Anthony, clôture
TALARMIN Roger, sas d'entrée
PAGESSE Stéphane, clôture
BARS Vincent, enduit

Déclarations préalables accordées

GOFFI Patrick, palissade
ETIENNE Vincent, remplacement de fenêtres de toit
PRIGENT Eric, clôture
HAGE Sophie et LE GOFF Johan, enduit
PAGESSE Stéphane, clôture
TALARMIN Roger, sas d'entrée



Permis de construire déposés

CORBEL Joël, abri de jardin
GAEC DES QUATRE VENTS, hangar et pose panneaux photovoltaïques

Permis de construire accordés

TANGUY Jean-Luc, véranda et préau

Permis d'aménager déposés

LE BRIS Hervé, division pour créer un lot à bâtir

Nouveauté :

Des QRcodes sont intégrés sur certaines pages, scannez-les pour lire l'intégralité des articles sur notre site internet.



Commémoration de la 2^{de} guerre mondiale du 8 mai 1945 et remise de la Légion d'Honneur à M. René JAOUEN

Ce samedi 10 mai 2025 à 15h15 à Lanrivoaré, en présence de l'UNC, des élus, des représentants de l'UNC et de l'armée, ainsi que de la population, a eu lieu la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale du 08 mai 1945.

A l'occasion de cette cérémonie, René Jaouen, entouré de sa famille a été décoré pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur.

Il est le premier médaillé de la légion d'honneur de la commune de Lanrivoaré et c'est un honneur pour la commune.

René Jaouen est né à Kergoulouarn en Lanrivoaré en 1940. En pleine occupation avec son père mobilisé, la petite enfance se passe à la ferme pour ce fils aîné de quatre enfants. Le certificat d'études primaire en poche à 14 ans, il travaille à la ferme familiale jusqu'en 1960, année de l'appel sous les drapeaux.

Avec sa spécialité de conducteur, il embarque pour Alger le 16 novembre 1960 pour rejoindre le 15^{ème} bataillon de chasseurs alpins et participe à des missions opérationnelles en tant que tireur au fusil mitrailleur FM 24/29.

Les faits de guerre qui sont l'objet de la citation à l'ordre national de l'Armée se sont déroulés le 3 mars 1961 :

"Le 3 mars 1961, parti avec sa section d'intervention désamorcer deux mines antipersonnel placées sur une piste près de la côte 584 de Tizi-Ouzou, est victime de l'explosion d'une mine posée par les rebelles. Grièvement blessé, les premiers soins lui sont prodigués sur place avant son évacuation par hélicoptère.

D'un comportement et d'un courage remarquables, mérite tout particulièrement d'être cité en exemple"

Il a fait preuve d'une grande force pour se remettre de cette épisode traumatique, René Jaouen a poursuivi sa carrière au sein du "commissariat aux armées" pour une carrière remarquable. En 1998, l'heure de la retraite a sonné et il s'est consacré à la rénovation de la maison familiale de Kergoulouarn.

Son poste de secrétaire et porte-drapeaux de l'UNC de Lanrivoaré, pendant plusieurs années, montre son attachement au monde associatif et sa fidélité à perpétuer la mémoire.

A l'issue de la cérémonie, René Jaouen a invité les personnes présentes à venir fêter sa légion d'honneur et ce fut l'occasion de déguster sa délicieuse brioche cuite dans son four à pain.



Visite de Convivio



Le mercredi 21 mai, 8 enfants de l'école se sont réunis sur le parking de la mairie à 7h30 pour visiter l'entreprise Convivio, fournisseur des repas du restaurant scolaire.

L'entreprise familiale a été créée en 1982 et elle est présente depuis 2012 à Dirinon.

L'entreprise comprend 18 personnes en cuisine, 6 livreurs, 3 employés administratifs et un directeur.

Ensemble, ces professionnels produisent 8 000 repas par jour et desservent environ 100 écoles.

Le personnel de Convivio est stable et est satisfait de son environnement de travail. Les employés occupent des postes en production et il existe une collaboration ainsi qu'une aide mutuelle, notamment lors des absences.

Les menus sont élaborés par le directeur et la diététicienne. Tous les plats sont préparés sur place.

Les fournitures alimentaires de Convivio proviennent de divers fournisseurs, selon la catégorie d'aliments, et sont livrées quotidiennement.



Tout est préparé comme à la maison : les sauces, les gâteaux, excepté les éclairs et les beignets, mais dans des casseroles, des poêles et des fours de plus grande taille.

Il n'est pas possible pour notre prestataire de nous livrer des glaces, car les livraisons sont effectuées par camion frigorifique et non par camion congélateur. Par conséquent, la chaîne du froid des glaces ne serait pas respectée. Le livreur arrive à Lanrivoaré vers 3h du matin et met les repas dans les frigos de la cantine.

Les enfants informés ont compris que la préparation des repas à grande échelle implique des normes d'hygiène différentes de celles pratiquées à domicile, ainsi que des recettes distinctes, ce qui peut entraîner une variation de goût par rapport aux plats faits à la maison.

Les ingrédients utilisés sont principalement frais ou surgelés. L'utilisation de conserves et de plats industriels est minimisée autant que possible. Tous les fruits sont frais et livrés selon la saison, comme les poires en hiver. Les cerises ne sont pas disponibles pour des raisons tarifaires, mais les fraises sont envisagées. Cependant, les abats ne sont pas proposés aux enfants, car cela entraînerait un gaspillage alimentaire excessif.

Le sel et le poivre sont ajoutés dans les plats durant la cuisson, mais pour des raisons d'équilibre alimentaire, il est déconseillé d'en rajouter à table.

Les employés doivent respecter des normes d'hygiène strictes. À cet effet, ils sont tenus de laver les légumes, de cuisiner les aliments en respectant des protocoles, et de cuire le steak haché à une température de 65°.



Les enfants, vêtus de blouses, charlottes, surchaussures et masques ont eu l'occasion de découvrir les différentes étapes de la préparation des repas, de la réception des matières premières à la distribution des plats. Ils ont été impressionnés par l'organisation et l'efficacité des processus en place, ainsi que par le souci de qualité et de respect des normes sanitaires, ils ont également été surpris par la taille de l'entreprise au vu du nombre de repas produits, elle a été conçue pour optimiser les espaces.

Un grand merci à Marion la diététicienne, de nous avoir guidé tout au long de cette visite et à Laurent, le chef de cuisine.

Journée pédagogique au jardin de Pendoulic

Mardi dernier, les élèves de l'école de Lanrivoaré ont participé à une sortie pédagogique au jardin de Pendoulic, dans le cadre d'un projet de découverte de la rivière. Cette séance enrichissante était animée par Erel Mendil, intervenante de l'association Eaux et Rivières. Organisée avec le soutien de Pays d'Iroise Communauté, cette sortie s'inscrivait dans un programme d'éveil à l'environnement.



Les enfants ont eu le plaisir d'explorer un milieu naturel préservé, riche en biodiversité et propice à l'émerveillement.

Ce fut une matinée de découvertes et d'inspiration pour tous les participants. Un grand bravo aux services techniques pour leur démarche de gestion différenciée des espaces verts, qui permet à ce lieu de conserver toute sa richesse écologique !

GARDERIE PERISCOLAIRE

Fête des mères

À la garderie périscolaire, la préparation de la fête des mères a été un moment de joie pour les enfants et le personnel. Les enfants ont réalisé des créations en forme de cœur, symboles d'amour et de tendresse. Avec l'aide attentive et bienveillante du personnel périscolaire, chacun a laissé libre cours à sa créativité en décorant ces cœurs avec des dessins, des peintures, des collages de matériaux colorés, et même des petits mots doux destinés à leur maman.

Les enfants ont également confectionné de jolies cartes au motif de bouquets de fleurs, en utilisant des matériaux variés tels que des feuilles cartonnées, papier et des rubans. Ces activités leur ont permis non seulement d'exprimer leurs sentiments, mais aussi de développer leur motricité fine, leur patience et leur capacité à suivre les conseils des agents de la garderie.. Le personnel périscolaire a accompagné chaque étape, encourageant les enfants à faire preuve d'initiative et d'autonomie dans leurs créations.

Les sourires et la fierté visibles sur le visage des enfants ont témoigné de leur enthousiasme et de leur plaisir à offrir quelque chose de fait main à leur maman. La fête des mères à la garderie périscolaire a été une belle occasion pour les enfants d'apprendre, de s'amuser et d'exprimer leurs sentiments de manière créative.



Enfance Jeunesse

MICRO-CRECHE LES FARFADETS

Présentation de l'activité yoga

Durant tout le mois de juin et jusqu'aux vacances scolaires, les enfants de deux ans et plus de la micro-crèche vont pouvoir expérimenter une nouvelle activité proposée par Mme Lucie Réale animatrice d'ateliers de yoga ludique et relaxation à Plouarzel.

Les bienfaits d'une telle activité avec des tout-petits sont nombreux. Le yoga ludique ne ressemble pas à celui des adultes mais permet néanmoins à l'enfant de jouer avec sa respiration, de se détendre physiquement



et émotionnellement et de se rendre compte qu'il est possible de répondre à son besoin de bouger sans pour autant s'agiter en tout sens.

Huit enfants participeront à cet atelier hebdomadaire qui se déroulera en matinée à la salle Ti an Oll.



Vie Associative

L'OCCAZ DE JOUER

Un succès pour le vide-greniers de Lanrivoaré du 27 avril 2025

L'association L'occaz de jouer organisait un premier évènement de grande ampleur et c'est une réussite ! Au total, c'était 150 mètres de tables pour les exposants, ce qui a permis aux 500 visiteurs de pouvoir chiner et trouver de belles affaires parmi les allées du vide-greniers.

« Nous remercions les exposants pour leurs sourires, les visiteurs pour leur venue, la vingtaine de bénévoles et l'association Familles Rurales qui nous ont permis de faire de cet évènement un succès. Un grand merci aussi au personnel de la mairie pour leur soutien au quotidien et pour leurs conseils ! »

Grâce aux dons généreux des exposants et à nos achats, une vingtaine de nouveaux jeux sont apparus dans nos étagères !

N'hésitez pas à venir découvrir notre collection de plus de 300 jeux de société et puzzles.

RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR L'AN PROCHAIN !

Adhésion annuelle : 15€ pour la famille
Les horaires sont affichés sur la porte de l'espace culturel et sur notre Facebook.

Mail : loccazdejouer@gmail.com



CLUB DE GYMNASTIQUE

Les cours seront assurés jusqu'au vendredi 20 juin 2025.

La saison prochaine débutera probablement le lundi 8 septembre 2025, cette date sera confirmée dans les prochains keleier.

Voici les cours proposés par le club :

- gym forme : le lundi de 9 h 30 à 10 h 30
- yoga (HATHA) : le mercredi de 18 h 30 à 20 h
- fitness, renforcement musculaire, cardio, step : le jeudi de 20 h à 21 h
- pilates et stretching : le vendredi de 17 h 45 à 18 h 45

Nous serons présents au forum des associations le 6 septembre et pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 06 33 79 76 85 ou par mail à l'adresse suivante : clubdegymlanrivoare@gmail.com Pour découvrir nos activités, durant tout le mois de juin, vous pouvez assister aux différents cours proposés, n'hésitez pas à venir.



COMITE DES FETES

Soirée moules frites

L'équipe du comité des fêtes de Lanrivoaré organise sa soirée moules frites en musique samedi 14 juin à partir de 19h30 !! Nous vous attendons nombreux !

Vous souhaitez participer à la vie associative de la commune, apporter votre dynamisme et votre bonne humeur, nous serions heureux de vous accueillir dans notre équipe !!

N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook : Comité des fêtes de Lanrivoaré.



FAMILLES RURALES

Succès du 1er loto

Mais quel succès ! Nous avons organisé notre tout premier loto le samedi 17 mai à la salle de la Forge. Préparé par Luc et animé par Christiane, cet événement a été une vraie réussite : nous avons fait salle comble !

Près de 400 joueurs sont venus pour tenter de gagner les magnifiques lots que nous avons mis en jeu : plancha, smartphone, balai-vapeur, télé, barbecue, friteuses à air, robot de cuisine, etc...et ainsi que 2700 € de bons d'achat ! «Nous sommes ravis de cette première expérience et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour notre 2ème loto !»



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Kermesse de l'école

L'APE organise la kermesse de l'école le samedi 28 juin à partir de 14h dans la cour de l'école.

Venez découvrir de nouveaux stands ! Cette année, une tombola est prévue et de nombreux lots sont à gagner.

Le tirage de la tombola est prévu à 17h30.

On vous attend nombreux !



CLUB DES CHATAIGNIERS

Vendredi 6 juin : Lanrivoaré - marche cantonale de Mouez Ar Mor. Le rendez-vous est prévu à 13 H 30 - salle La Forge pour les marcheurs (et les adhérents qui souhaitent rester en salle). Les circuits sont de : 3, 6 et 9 kms. Retour pour 16 h pour le goûter. Coût 3 € à régler sur place.

Vendredi 11 juin : Ploudalmézeau : Journée départementale de la détente et de l'amitié de Générations Mouvement 29 - secteur Mouez Ar Mor (réservé aux adhérents des Clubs) – sans inscription particulière – buvette sur place.

Mardi 24 juin : Tréouergat. Le club organise un concours de dominos et de pétanque. Inscriptions dès 13 h 30.

Mardi 24 juin : Lanrivoaré atelier mémoire de 14 h à 16 h salle Ti Kreiz (dernier avant les vacances)



Mardi 1er juillet : Plourin. Le club organise un concours de dominos et de pétanque. Inscriptions dès 13 h 30.



ESPACE JEUNES LEO LAGRANGE

Vacances en approche

Les vacances arrivent à grand pas, rapproche-toi de l'espace jeunes pour nous dire quels sont les activités qui te feraient plaisir.

N'oublie pas de t'inscrire, pour cela demande un dossier d'inscription à l'animateur et ramène-le complété.

Rester connecté !!!

Les coordonnées :

ESPACE JEUNES Léo Lagrange Animation

Maison de l'enfance

240 rue du Ponant, 29290 Milizac Guipronvel

Téléphone : 06.08.35.59.50 / e-mail : lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org

Sur Facebook : Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest Milizac Guipronvel.

L'espace jeunes de Lanrivoaré est situé rue de Pendoulic

Sur Instagram : espaces_jeunes_mgl



SPORTING CLUB DE LANRIVOARE

⚽ Inscriptions au Club de Football – Saison ⚽ 2025-2026

Le SC Lanrivoaré lance sa campagne d'inscriptions pour la saison 2025-2026 !

Que vous soyez débutant, passionné ou simplement en quête de sport et de convivialité, notre club accueille petits et grands dans une ambiance familiale et dynamique !

Catégories ouvertes :

- U6 à U9 : Enfants nés à partir de 2020
- Féminines : À partir de 16 ans
- Seniors Hommes : À partir de 16 ans
- Loisirs : À partir de 30 ans

Le club a aussi besoin de vous !

Nous recherchons activement des dirigeants et bénévoles pour :

- Encadrer les entraînements des enfants
 - Aider à l'arbitrage
 - Participer à la vie du club au quotidien
- Toute aide est la bienvenue, même ponctuelle !

Plus d'infos :

sclanrivoare@gmail.com

06 23 94 24 78

Retrouvons-nous au forum des associations le samedi 6 septembre, venez nous rencontrer pour inscrire vos enfants et échanger avec l'équipe du club.



Environnement

Jardinage/bricolage : quand le bruit devient une nuisance

Les travaux de jardinage ou de bricolage sont susceptibles de causer des nuisances pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Pour rappel, un arrêté préfectoral fixe les horaires d'autorisation :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 19 h 30
- les samedis, de 9 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Ce n'est pas parce que les bruits ont lieu en pleine journée qu'ils ne sont pas punissables d'une amende : il s'agit en effet du tapage diurne passible d'une contravention de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 €.

Respectons nos voisins !

Pour plus d'infos sur les troubles du voisinage :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>



Environnement

Gestion différenciée

Face à la crise écologique, de nombreuses municipalités ont choisi de mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts. Cette mesure correspond à une prise en charge scrupuleuse des sites naturels (jardins municipaux, chemins communaux, forêts, parcs...), en prenant en considération leurs spécificités, en limitant les interventions lourdes sur place, et en faisant usage de méthodes d'entretien durables. Qu'est-ce que le plan de gestion différenciée des espaces verts ? Le plan de gestion différenciée (ou plan de gestion durable) a été pensé et mis en application par les collectivités pour répondre aux impératifs écologiques modernes. Il consiste en un plan d'action d'entretien et d'aménagement des espaces verts appartenant aux municipalités.

Ces espaces doivent donc être répertoriés et catégorisés grâce à un "code qualité d'entretien" selon leur nature (espace urbain, espace rural, chemin de randonnée...), et en fonction du type d'intervention à réaliser (entretien très soigné, limité, ou très occasionnel...). Développer une connaissance poussée de ces différents lieux permet d'adopter une approche personnalisée de l'entretien, dans le respect des écosystèmes présents. Le plan de gestion différenciée a donc pour but d'améliorer la qualité des espaces verts et de leurs écosystèmes respectifs, sans utiliser de produits phytosanitaires, afin de préserver l'environnement, ainsi que la santé des personnes.



Infos pratiques

NOUVEAU KINESITHERAPEUTE

Bienvenue au nouveau kinésithérapeute, Monsieur SEILLIER Nicolas qui officie au côté de Madame LE CORVEC Gwenaëlle depuis le 5 mai 2025.

Adresse : 17 le Toulquer - contact : 06 22 71 80 75

MAISON FRANCE SERVICES

Accompagnement de premier niveau aux démarches administratives pour les opérateurs suivants : Finances Publiques, CAF, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, ANTS, Pôle Emploi, la Poste, MSA, point justice.

Permanences Finances publiques tous les 15 jours le jeudi après-midi, prise de RDV au 02.98.76.60.50.

Permanences CAF tous les 15 jours le lundi, prise de RDV au : 32.30.

Permanences ADIL les 1ers vendredis du mois la matinée, prise de RDV au : 02.98.46.37.38



Maison France services de Saint-Renan :

Contact France services Saint-Renan : 02 98 76 60 50 france-services.saint-renan@finistere.fr			 Centre Départemental D'Action Sociale 1, rue de Lescao, 29200 Saint-Renan
Horaires d'ouverture au public			
	Matin	Après-midi	
Lundi		13h30 - 17h00	
Mardi		13h30 - 17h00	
Mercredi	08h45 - 12h00	13h30 - 17h00	
Jeudi		13h30 - 17h00	
Vendredi	08h45 - 12h00	13h30 - 17h00	



Informations Communautaires

PERMANENCES CAUE

Permanences gratuites des architectes du CAUE

Vous avez un projet de construction ? De réhabilitation ? De rénovation ? Profitez des conseils d'un architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) chaque 1er jeudi du mois à la Communauté de communes du Pays d'Iroise ! Gratuit, sur rendez-vous. Prochaines permanences les 5 juin et 3 juillet. Prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la Communauté : 02 98 84 28 65. Infos et dates 2025 sur caue-finistere.fr.

SANTE

Consultations gratuites de tabacologie

Vous souhaitez arrêter ou diminuer votre consommation de tabac ? Des consultations de tabacologie ont lieu chaque 1er vendredi du mois : au Conquet, parvis mairie, 9h-12h, et à Ploudalmézeau, salle Clés des champs (place au blé), 13h30-16h30. Inscriptions : 02 98 84 94 86 / social@ccpi.bzh . Infos sur pays-iroise.bzh et soutien sur tabac-info-service.fr , groupes Facebook Les bretons #MoisSansTabac.

MAISON DE L'EMPLOI

Maison de l'Emploi

- Atelier CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) : le 10/06 de 9h à 11h30
 - Permanence de l'ADMR : le 11/06, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, Job dating, présentation des métiers et des postes à pourvoir
 - Permanence de l'ADIE (création d'entreprise) : le 19/06, le matin sur RDV
- Infos : maison.emploi@ccpi.bzh / 02 98 32 47 80

REDUCTION DES DECHETS

Réduction des déchets : tous au compostage !

C'est le bon moment pour vous mettre au compostage, pour la tonte, le désherbage et les déchets de cuisine. Pays d'Iroise Communauté propose des composteurs à prix aidé (30 €). PVC recyclé 340 L ou bois 300 L. Nouveau : modèle bois 150 L, idéal pour personne seule et/ou pour un tout petit jardin. Distribution le vendredi de 16h30 à 18h30 à Lanrivoaré. Inscription sur www.pays-iroise.bzh ou au 06 99 64 63 66.

DECHETERIES

Pour des aires de déchets verts exemplaires

15 000 tonnes de déchets végétaux sont déposées dans les déchèteries du Pays d'Iroise chaque année. Ils sont broyés et transformés en compost destiné à un usage agricole ou redistribué aux habitants. Merci de ne pas déposer les palettes, métaux, gravats qui endommagent le broyeur, et les plastiques qui, broyés en mélange, polluent les sols. Des bacs sont à disposition pour les sacs plastiques.

Déchets : halte aux emballages en sac dans les bacs jaunes !

Depuis mars, une benne de collecte est équipée d'une caméra qui détecte les déchets indésirables présents dans les bacs jaunes. Les erreurs les plus fréquentes sont les emballages déposés en sac. La consigne : ne déposer que des emballages en vrac. La qualité du tri s'est grandement améliorée depuis deux mois, le Pays d'Iroise est en 2e position des collectivités du Finistère Nord. Bravo pour vos

APPELS FRAUDULEUX

Des appels frauduleux ont été signalés. Des personnes se faisant passer pour des agents des services communautaires tentent de convaincre les habitants d'une intervention urgente à leur domicile en raison d'une consommation d'eau anormalement élevée.

En cas de doute, contactez directement le service eau et assainissement au 02 98 84 38 27.

Parution le jeudi 26 juin 2025

Articles à déposer avant le lundi 16 juin

par mail à info@lanrivoare.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Extrait du procès-verbal

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de Joseph ARZEL, qui a donné pouvoir à Pascale ANDRÉ. Secrétaire de séance : Isabelle LAMOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 11 MARS 2025

L'instance lors de la réunion suivante.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025 été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre / Article	Libellé	Proposition	Chapitre / Article	Libellé	Proposition
Chapitre 65 Compte 6558	Autres contributions obligatoires	- 4200,00 €	Chapitre 77 Compte 7751	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 4 200,00 €
		- 4 200,00 €			- 4 200,00 €

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.)

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
7AB 0068	1136	1 rue du Stade	non-préemption

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE MANDAT

Commune	Population municipale	Nombre de sièges
Brélès	867	1
Lampaul-Plouarzel	2176	2
Lampaul-Ploudalmézeau	815	1
Landunvez	1548	2
Lanildut	987	1
Lanrivouaré	1539	2
Le Conquet	2814	3
Locmaria-Plouzané	5160	6
Milizac-Guipronvel	4733	5
Molène	166	1
Plouarzel	3987	4
Ploudalmézeau	6440	7
Plougonvelin	4520	5
Ploumagoer	2097	2
Plourin	1263	2
Porspoder	1761	2
Saint-Renan	8454	9
Trébabu	365	1
Tréguier	325	1
Total		57

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la proposition de répartition des sièges telle que figurant ci-dessus.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL rappelle que conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le conseil municipal est informé, chaque année de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus et présente l'état annuel. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique que lors du vote du budget 2025, le compte ce cessions a été mouvementé à tort et, par conséquent, Il convient de modifier le budget. Le comptable public a supprimé cette écriture et demande à la commune de modifier en conséquence par une délibération modificative.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, la décision modificative n° 1 des crédits de dépenses et recettes de fonctionnement, tel qu'il ressort du tableau présenté ; de dire que cette décision vient modifier le budget principal de la commune de l'année 2025 en recettes et dépenses de section de fonctionnement.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame Elisabeth LE GALL rapporte que la commission communale « Vie associative, Culture, Communication » s'est réunie le 5 mai 2025. La commune subventionne les associations locales sur demande, selon un forfait basé sur le nombre et l'âge des adhérents (enfants/adultes) ou par famille. Des subventions exceptionnelles peuvent également être accordées pour des événements ou besoins exceptionnels, étudiés annuellement en fonction des demandes et du contexte. Ces subventions exceptionnelles sont conditionnées par la présentation de factures et/ou de justificatifs.

Les propositions :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant subvention 2025 en €	ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES	Montant subvention 2025 en €
S.C.L. Foot	1330	APE cours de voile (2024/2025 - CEC/CM/CM2)	1300
T.C.L. Tennis	724	APE classes transplantées	2675
C.S.T.T.L. (tennis de table)	250	Club des Chataigniers	326
Club de gym (adh FSGT)	616	Familles Rurales (chant, guitare, piano, dessin, art floral, couture)	632
Familles Rurales (section sport = éveil corporel, hip hop)	398	LINC (anciens combattants)	482
		L'Occaz de jouer	182
Total associations sportives	3318	Total associations socio-culturelles	5917

ASSOCIATIONS EXTÉRIURES	Montant subvention 2025 en €
ADMR des 2 Abers	80
Amicale des donneurs de sang Bénévole (ADSB) de Ploudalmézeau	80
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	80
Céline et Stéphane - Leucémie Espoir 29	80
Éleveurs du Bout du Monde	80
FNATH Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés	80
Iroise Actions solidaires	80
JPV (Jonathan Pierres Vivantes) 29 - vivre après le décès d'un enfant	80
Association « Les Amis d'Alexis » - EHPAD de Ploudalmézeau	80
Rèves de clown Bretagne	80
Total associations extérieures	800

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Montant subvention 2025 en €
APE - livres de Noël	149
Club de gymnastique - 35 ans	150
Club des Chataigniers - 50 ans	150
L'Occaz de jouer - démarrage de l'association	300
Total subventions exceptionnelles	749

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 10 784 €

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE FINISTÈRE 2030 – VOLET 1

Madame le Maire indique que le département, via une enveloppe annuelle par canton pour les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite répondre aux besoins spécifiques et soutenir des projets à rayonnement communal. Une fiche projet a été établie pour des travaux de réfection de voies communales, visant à sécuriser les usagers. Ce programme annuel inclut le maintien de la circulation, la reprise des bandes de roulement et des accotements.

Budget prévisionnel :

- o Coût des travaux : 60 000 € HT
- o Subvention sollicitée : 25 000 € HT
- o Autofinancement : 35 000 € HT

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention d'aide aux projets communaux réalisés en 2025 pour le programme annuel 2025 d'entretien de la voirie ; d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer la demande de subvention « Pacte Finistère 2030 – volet 1 » au titre de l'année 2025.

CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE CFFPPA DE KERLIVER ET LA COMMUNE POUR LA CHANTIER D'ÉLAGAGE ET DE BUCHERONNAGE DE L'ERMITAGE SAINT HERVÉ

Madame le Maire explique que suite aux dégâts causés par la tempête Ciaran en 2023 sur le site de l'Ermitage Saint Hervé, un diagnostic a été réalisé par les services techniques pour identifier les arbres à surveiller, à abattre ou à couper en chandelle. Une trentaine d'arbres doivent être abattus, dont certains nécessitent un démontage par tronçons.

Le centre de formation CFFPPA de Kerliver a été contacté pour explorer les possibilités de mise en place d'une convention dans le cadre de l'apprentissage en certification de spécialisation (CS) d'arboriste grimpeur.

Une convention de travaux pratiques avec le CFFPPA/CFA de Kerliver est proposée pour l'élagage et le bûcheronnage du bois de l'Ermitage Saint Hervé, pour l'année scolaire 2025/2026 des apprenants en CS arboriste grimpeur. Les interventions sont soumises à facturation (12 arboristes, 2 formateurs), avec un coût de 300 € par journée, soit un montant de 1 800 € pour 6 jours de chantier.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention financière entre le CFFPPA de Kerliver et la commune pour le chantier d'élagage et de bûcheronnage de l'Ermitage Saint Hervé, pour un montant de 1800 € pour six jours.

CRÉATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DES ÉCOLES

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les

emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant. Le Comité Social Territorial (CST) doit être consulté pour la suppression d'un poste, les modifications de durée hebdomadaire de travail assimilées à une suppression ou création de poste, et pour toute réorganisation de service. Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, en précisant le grade et le niveau de rémunération.

Création d'un poste d'agent polyvalent des écoles et entretien des locaux : il est envisagé de créer un poste d'agent polyvalent des écoles et d'entretien des locaux, à compter du 1er juin 2025, pour permettre un tuilage. Ce poste est calibré sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à 25h10/hebdomadaire.

Suppression d'un poste d'animateur périscolaire et agent d'entretien des locaux : le poste d'animateur périscolaire et agent d'entretien des locaux, calibré sur le cadre d'emploi des adjoints techniques à 25h10/hebdomadaire, sera supprimé au 1er septembre 2025 en raison du départ en retraite de l'agent et de la création d'un emploi en doublon pour permettre un tuilage.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, la suppression d'un poste d'animateur périscolaire et agent d'entretien des locaux à 25 h 10 à compter de la date effective en retraite de l'agent et au plus tard le 1er septembre 2025 ; cette suppression a été soumise à l'avis du CST et a obtenu un avis favorable, de décider de la création d'un poste permanent sur les grades d'adjoint technique à adjoint principal de 1ère classe relevant de la catégorie C, à temps non complet, à raison de 25 h 10 par semaine, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des écoles et d'entretien des locaux ; d'autoriser que cet emploi soit éventuellement pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du CGFP qui permet aux collectivités et établissements de recruter des agents contractuels de droit public en cas de recherche infructueuse et dans l'impossibilité de pouvoir recruter un fonctionnaire sur cet emploi permanent ; de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire indique que suite aux deux modifications proposées, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois en prévision du départ en retraite d'un agent. Ces modifications ont été présentées en Comité Social Territorial le 5 mars 2025 et ont recueilli un avis favorable le 1er avril 2025.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, d'autoriser les modifications présentées au tableau des emplois.

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRÊTÉ DU PAYS DE BREST

Madame le Maire indique que le projet de SCoT arrêté du Pays de Brest a été discuté en commission urbanisme le 12 mai. Le SCoT, projet stratégique, fixe le cadre pour 20 ans des politiques publiques, en satisfaisant les besoins de la population tout en préservant les ressources. Il intègre les objectifs des politiques publiques de l'État et de la région avec le SRADDET. Le SCoT du Pays de Brest est un document d'urbanisme supra-communal définissant l'organisation spatiale et les orientations de développement durable pour 2026-2046. Il concerne 103 communes et 432 000 habitants, couvrant plusieurs intercommunalités.

Objectifs principaux :

- o Renforcer la performance économique.
- o Valoriser la qualité du cadre de vie.
- o Maintenir les grands équilibres du territoire.

Axes majeurs :

- o Développement et aménagement du territoire.
- o Démographie et logement.
- o Transports et mobilité.

Processus de révision :

La révision du SCoT a été prescrite pour le rendre compatible avec les lois Grenelle II et ALUR, en prenant mieux en compte les questions environnementales et la consommation du foncier.

Avis du conseil municipal :

Répartition inéquitable du foncier

- La répartition de la consommation foncière par le Pays de Brest pénalise la CCPI. Alors que la région Bretagne a accordé une diminution de 40 % de la consommation foncière au Pays de Brest, la CCPI se voit imposer une réduction de 56 %, contre seulement 19 % pour la Métropole de Brest. Cette répartition est jugée inéquitable, d'autant plus que la CCPI est un territoire fortement sollicité pour les installations d'entreprises et de nouveaux logements.

Développement économique

- La CCPI progresse en nombre d'emplois, mais elle reste déficitaire en termes d'équilibre entre emplois et actifs. Le nouveau SCoT ne prévoit aucun secteur de zones d'activité ni aucune entreprise pour une mutualisation des besoins de foncier, ce qui pourrait freiner le développement économique du territoire.

Le projet de SCoT révisé présente des défis importants pour la CCPI, notamment en matière de logement et de foncier. Il est essentiel de formuler des observations constructives pour le conseil municipal afin de défendre les intérêts du territoire et assurer un développement équilibré et durable.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de SCoT du Pays de Brest avec les observations suivantes :

• Logement

- Objectifs de production : Il est nécessaire de revoir à la hausse les objectifs de production de logements pour répondre à la demande forte et constante. La restriction prévue par le projet de SCoT pourrait accentuer la spéculation et l'inflation des prix ; ce qui compromettrait l'installation des primo-accédants.

- Taille des logements : la proposition de construire majoritairement des petits logements (T1, T2, T3) doit être nuancée pour inclure des logements adaptés aux familles avec enfants (T4, T5) et permettre aux petites collectivités de conserver ses infrastructures (écoles, commerces de proximité, vie associative...).

• Foncier

- Répartition inéquitable : la Région Bretagne a prévu une réduction de 40 % pour le Pays de Brest alors que la loi prévoit une réduction de 50 %. La CCPI se voit imposer une réduction de 56 %. Cette répartition est jugée inéquitable et le conseil municipal sollicite un rééquilibrage.

- Économie - zones d'activités : le projet de SCoT doit intégrer des secteurs de zones d'activité pour favoriser l'installation d'entreprises et la création d'emplois sur le territoire de la CCPI. La CCPI doit être mieux soutenue pour répondre aux demandes d'installations des entreprises et de développement économique et permettre aux actifs de se loger au plus proche de leur emploi.

- Consommation foncière du CETI : le projet d'extension doit être inclus dans l'enveloppe de la consommation foncière du Pays de Brest et non uniquement dans le compte foncier de la CCPI ; ce projet stratégique intervient pour l'ensemble du territoire.

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE CONCERNANT LA MOTION «STATUT DE L'ÉLU»

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). La proposition de loi de janvier 2024, visant à créer un statut renforcé de l'élu local pour éviter la « fuite » des vocations, a été adoptée à l'unanimité par le Sénat le 28 février 2024 et transmise à l'Assemblée Nationale le 8 mars 2024.

Les Maires ruraux de France estiment que le texte adopté par le Sénat est insuffisant. Ils soulignent que le mandat de maire, d'adjoint et d'élu municipal est un engagement passionnant et utile, nécessitant un « statut » permettant à tous d'accéder. Avec les élections municipales de 2026 approchant, ils appellent à la création d'un « choc de l'engagement » pour permettre à tous de s'impliquer dans un mandat électif local avec un statut protecteur.

La proposition de loi, adoptée en 1ère lecture au Sénat le 7 mars 2024, intègre plusieurs propositions de l'AMRF, mais reste insuffisante. Les Maires ruraux demandent des mesures supplémentaires, comme la bonification des retraites des élus locaux et la réduction d'impôt pour les entreprises employant des élus. Ils insistent sur la nécessité pour l'État d'assumer le coût de la création d'un statut de l' élu.

L'AMRF a élaboré 35 propositions pour améliorer

ce statut, dont :

L'AMRF a élaboré 35 propositions pour améliorer ce statut,

dont :

o La codification des « droits et garanties des salariés exerçant un mandat électif local » dans le Code du travail.

o La reconnaissance des missions exercées par le maire au nom de l'État par une indemnité forfaitaire spécifique versée par l'État.

o Des mesures facilitant l'exercice des mandats communaux et l'égalité d'accès à toutes les personnes.

o Les Maires Ruraux de France appellent à une mobilisation auprès du Parlement pour préparer 2026, soulignant que la démocratie s'appuie sur la commune, cellule de base de notre démocratie.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité de soutenir la motion « statut de l' élu » prise par les Maires ruraux de France, de transmettre ce soutien à Monsieur Didier LE GAC, député de la 3ème circonscription du Finistère.

L'intégralité des délibérations sont consultables en mairie.